

Circulaire FSLC 2022-09-02

ÉMMETEUR : Secrétariat Général

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022

Cher(e) Membre,

Samedi 5 novembre 2022
À 10H

Vous êtes cordialement invité à l'Assemblée Générale Ordinaire par visio-conférence à laquelle nous espérons que vous puissiez y assister.

Les modalités de la visio-conférence vous seront transmises ultérieurement.

Si vous ne pouvez être présent(e), merci de remplir la procuration ci-dessous afin que votre avis puisse être exprimé. À transmettre par mail au Président de la FSLC avant le 30 octobre 2022 – 20 heures (presidentfslc@gmail.com).

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du Président
- Rapport de la gestion administrative
- Rapport des activités sportives
- Rapport financier de l'exercice 2021-2022
- Rapport des commissaires aux comptes et désignation pour le nouvel exercice
- Demande de quitus au Comité Directeur pour l'année écoulée
- Budget prévisionnel 2022-2023 et vote des montants licences, adhésions, contributions course 2024
- Vote d'approbation du budget prévisionnel
- Questions diverses

Les questions sont à transmettre avant le 23 octobre 2022 au Président de la FSLC : presidentfslc@gmail.com



Rappel d'un point de règlement :

Chaque association sportive affiliée ainsi que chaque groupement sportif affilié est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant dûment mandaté par elle, sous réserve qu'ils soient en situation régulière avec la FSLC et son association, au regard notamment de ses cotisations et de son âge, 18 ans ou plus le jour de l'Assemblée Générale.

MANDAT DE REPRÉSENTATION

Je soussigné(e) :

Responsable de l'association :

donne pouvoir à

Pour représenter notre association à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FSLC le 5 novembre 2022 par visio-conférence.

DATE

SIGNATURE

TAMPON